



Dans ce numéro :

Sport et loisirs, sont-ils complémentaires ?	2
Les emplois aidés, quel débouché ?	2
La corruption dans le sport, un fléau !!!	3
Un budget à la hausse pour notre ministère ??	3
Accroissement de l'utilisation du vélo et des incivilités	4
UCI : le vélo électrique existe	4
Réforme territoriale	5
Le rugby imite le foot	6
Football : le duel fédération/ligue professionnelle	6
Championnat du monde de natation	6
Sébastien COE, président de l'IAAF	6
Brèves	6
FIFA : corruption, règlements de compte et déclarations stupéfiantes	7
Candidatures aux Jeux Olympiques 2024	7
Candidatures de Paris aux JO 2024	7
J.O 2024, dernières news	7
J.O 2020 : le stade de Tokyo remis en cause	8
Pékin organisera les Jeux d'hiver 2022	8
Dopage	8
Echos 94	9

La réforme territoriale, on en parle, parlons en ...

L'Assemblée Nationale et le Sénat ont adopté le projet de loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République, loi NOTRe, après l'accord sur le texte lors de la réunion de la commission paritaire le 16 juillet.

Il s'agit du troisième volet de la réforme voulue par le Président de la République. Cette réforme a pour but de répondre à trois exigences

- Une exigence démocratique dont le principe remonte à l'article 15 de la Déclaration de 1789 : « *la société a le droit de demander compte à tout Agent public de son administration* ».
- Une exigence économique (la compétitivité)
- Une exigence de service public (l'efficacité) « *il n'y a pas d'efficacité sans proximité* ».

Les objectifs de la réforme ne seront atteints que sur le long terme, sur ce point toutes les opinions sont convergentes.

Le Comité Départemental Olympique et Sportif du Val-de-Marne a donc décidé d'organiser un colloque le 24 septembre en soirée à la Maison des Syndicats à Créteil (voir fiche annexe dans ce numéro).

Le but est de : **S'informer, Comprendre, Se préparer.**

Après une présentation strictement technique, les représentants du mouvement sportif, dirigeantes et dirigeants pourront poser leurs questions aux conseillères et conseillers départementaux qui seront les « Grand Témoins » et qui, nous l'espérons, représenteront tous les groupes politiques du Conseil Départemental qui ont été sollicités.

Les responsables des services des sports seront aussi conviés à assister à cette réunion.

La réforme ne peut qu'impacter tout le monde associatif. A ce titre les associations sportives ont le droit de savoir dans quelle mesure elles devront faire face aux changements, qui sont sans doute nécessaires pour plus de cohérence et d'efficacité de l'action publique ; cependant une réforme ne peut atteindre ses objectifs que si elle est comprise.

Le Val-de-Marne s'est toujours illustré par sa réactivité aux sujets qui peuvent changer et même bouleverser la vie de sa population et des corps intermédiaires que sont les associations, de nombreuses initiatives en sont les témoins.

De ce fait, celle que nous proposons est dans la continuité de l'histoire du département, terre d'échange et de dialogue.

Nous souhaitons donc une mobilisation des acteurs du sport pour que cette réunion prouve une fois encore que cette tradition de dialogue perdure au profit de l'intérêt général.

Christian LOPES

Sport et loisirs, sont-ils complémentaires ?

Les besoins de notre société ont évolué et le loisir a pris, petit à petit, le pas sur le sport associatif qui est de par son origine compétitif, ils cohabitent donc selon les cas.

Au moment où le Ministère des Sports, a fixé des objectifs de création d'emplois aidés dans chaque région afin de contribuer à la baisse du chômage, deux logiques sont tout de même en concurrence.

D'une part le sport porté par les associations dans le champ du sport, et de l'autre, les associations qui conjuguent le sport et les loisirs ce qui n'est pas incompatible. En matière d'emploi, une étude menée en Poitou-Charentes par le groupement d'employeurs, Profession sport et loisirs (PSL) révèle que sport et loisirs génèrent seuls beaucoup plus d'emplois que le secteur associatif sportif, voici les chiffres :

- Associations sportives, 42,5% de salariés

- Associations de sport et loisirs, 84,9% de salariés.

Il existe des associations mixtes, telle que l'UCPA qui sont gérées majoritairement par des salariés, cette association entre même en concurrence directe avec un voyageur classique ayant une partie de son offre qui est généraliste.

Dans le même temps et depuis bien longtemps, les associations sportives fédérées s'appuient d'abord sur le bénévolat ce qui explique l'écart des emplois salariés qui va du simple au double.

Il est donc bien évident que la vocation première du sport associatif fédéré, même si elle a évolué, est de favoriser l'accès à toutes les couches sociales de par le montant des adhésions et des aides publiques qui sont perçues. La diminution des subventions pour les activités traditionnelles diminue et la courbe ne va pas s'améliorer,

nous le savons...

Il nous semble opportun qu'à l'occasion des prochaines élections régionales, nous demandions aux candidates et candidats de nous décliner leurs intentions sur le futur schéma de développement du sport dans sa diversité, et qui doit rester accessible à tous les français, ce qui n'est pas encore le cas.

Le sport associatif fédéré a besoin d'installations sportives renouvelées, et de nouvelles pour se développer, mais quelle incidence sur le prix à payer par l'adhérent, quel modèle veut-on ?

Nous aimerions que cette question soit prise en compte et que nous recevions des réponses précises... Le mouvement sportif fédéré peut s'adapter aux politiques publiques à la condition d'avoir des objectifs à long terme, ce qui n'est pas le cas actuellement.

«Le sport associatif fédéré a besoin d'installations sportives renouvelées, et de nouvelles pour se développer, mais quelle incidence sur le prix à payer par l'adhérent, quel modèle veut-on ? »

Les emplois aidés, quel débouché ?

Selon une étude de l'INSEE publiée au mois de juillet, portant sur des personnes ayant bénéficié en 2008 d'un emploi aidé par l'Etat, ce dispositif ne conduirait pas dans le secteur associatif vers un emploi pérenne : « l'effet moyen d'un passage par un contrat dans le secteur non marchand est significativement négatif sur le taux d'accès à un emploi non aidé à moyen terme ».

Pire encore la réinsertion serait beaucoup plus difficile pour un emploi aidé associatif que dans le secteur marchand car le jeune se retrouve au final estampillé : « jeune en difficulté à éviter »...

Le contraste est sans appel avec un emploi aidé dans le secteur marchand qui est considéré comme « significativement positif » : deux ans et demi après, les bénéficiaires d'un CIE étaient 66% à trouver un emploi pérenne, contre 43% dans le secteur associatif.

Un des motifs avancé à cet égard, résulte du fait qu'une expérience en entreprise est plus valorisante au niveau des compétences acquises, sans oublier l'effet d'aubaine pour l'employeur qui profite de l'aide pendant quelques années et qui peut ensuite offrir un contrat de travail. On observe du reste ce phénomène dans

les intérimaires pour lesquels leurs missions peuvent conduire à une embauche.

Pour les associations, l'échec de la reconduite de l'emploi aidé est essentiellement dû au manque de trésorerie à la fin de l'aide perçue pour pérenniser cette ressource humaine.

Pour conclure l'INSEE déclare : « les emplois aidés dans le secteur non marchand sont trop éloignés des emplois auxquels le bénéficiaire est susceptible de postuler ultérieurement ».

Il s'agit donc d'une mesure sociale qui est utilisée depuis plus de 30 années, qui permet au mieux, de stabiliser les chiffres du chômage.

« Pour les associations, l'échec de la reconduite de l'emploi aidé est essentiellement dû au manque de trésorerie à la fin de l'aide perçue pour pérenniser cette ressource humaine.

La corruption dans le sport, un fléau !!!

La liste des affaires régulières de corruption dans le sport est longue, beaucoup trop longue même, cette dernière est étroitement liée à la nature même de l'organisation du sport et aux enjeux qui y sont générés.

Nous avons relevé deux cas de figure au minimum :

- Les dirigeants des instances sportives nationales et/ou internationales qui sont par nature des « bénévoles » même si des lois différentes d'un pays à l'autre autorisent des rémunérations ou indemnités.
- Les sportifs qui peuvent être tentés par la tricherie, corruption par l'appât d'un gain, dont certains sont d'origine sociale modeste et par faute de reconversion aléatoire, selon les disciplines, misent leur avenir sur un présent immédiat, mais d'autres aussi peuvent se laisser tenter.

Il s'agit d'un système qui porte en lui les germes d'une corruption possible, les individus cités sont de fait très vulnérables, même si l'immense majorité ne cède pas à d'éventuelles tentations.

On remarquera que plus les fédérations sont puissantes, plus il y a de risques car elles attirent des candidats et candidates qui ont bien senti l'intérêt d'en être un élu(e), et qui n'hésite pas à participer à un trucage d'élection « *les amis de nos amis sont nos amis* »...

On peut dire que le manque de démocratie est le mal qui conduit à cette dérive, « *Le miel attire les mouches dit-on* », la tentation des pots-de-vin n'est pas un mythe, elle existe bel et bien et parfois à grande échelle, c'est ce qui fait le régal des médias et la honte sur le sport lorsque ce sont des cas avérés, révélés par la justi-

ce.

Les cas les plus juteux sont : l'attribution d'un événement sportif international, l'exploitation de droits commerciaux, détournement de fonds ou trucage de résultats, une bonne affaire pour les parieurs et les mafias qui sévissent autour des paris sportifs.

Les pratiques délictueuses font rarement l'objet de condamnation et lorsqu'il y en a, elles sont trop légères pour être dissuasives.

En définitive les contrôles ne sont pas à la hauteur du mal qui gangrène le sport, pourtant ce n'est pas une fatalité... Les cas récents mis sur la place publique peuvent avoir le mérite de lancer le débat ; prévention, régulation et pénalisation. Le sport n'échappe pas aux maux de notre société qui se distingue par un appétit féroce et glouton du profit qui n'a plus de limite.

« la tentation des pots-de-vin n'est pas un mythe, elle existe bel et bien et parfois à grande échelle, c'est ce qui fait le régal des médias et la honte sur le sport lorsque ce sont des cas avérés, révélés par la justice. »

Un budget à la hausse pour notre ministère ???

A la suite des derniers arbitrages connus, celui-ci serait de 1,054 milliard d'euros, soit une progression de 142 millions. Cette somme irait directement alimenter l'enveloppe de 300 millions destinée à la montée en charge du service civique au profit de 110.000 jeunes.

Si cette augmentation globale subsiste du budget de ce grand ministère (Ville, Jeunesse et Sports), par contre la part destinée au sport n'est pas encore connue. L'inquiétude demeure, surtout que les moyens seront renforcés au profit des associations qui agissent dans les quartiers prioritaires.

Cette priorisation ne risque-t-elle pas d'affecter encore plus les crédits consacrés au sport,

sachant que celui-ci sert régulièrement de variable d'ajustement, seront-ils même maintenus ?

« Il nous reste à connaître le montant du CNDS et les thématiques prioritaires qui feront l'objet d'une directive nationale et de directives régionales. »

Il nous reste à connaître le montant du CNDS et les thé-

matiques prioritaires qui feront l'objet d'une directive nationale et de directives régionales. Si le cap de 2015 est maintenu, la part traditionnelle affectée aux activités propres des clubs n'existera plus en dehors des priorisations, sans oublier la réduction du nombre de dossiers qui a commencé cette année.

Sans vouloir trop anticiper, on peut légitimement craindre la poursuite de l'accélération du processus pour 2016, sauf si le CNOSF se décide à réagir au nom de l'intérêt du mouvement sportif, dans le cas contraire, nul ne peut prévoir les réactions des dirigeantes et dirigeants bénévoles des clubs.



Accroissement de l'utilisation du vélo et des incivilités

On a beau vanter les multiples avantages de se déplacer à vélo, tout particulièrement dans les villes, il n'en demeure pas moins que pour des raisons qui se veulent louables, la sécurité n'est pas la priorité.

On constate que les infractions au code de la route sont trop souvent tolérées par les services de police qui hésitent à verbaliser, car politiquement c'est délicat vis-à-vis d'un mode de transport que l'Etat cherche à promouvoir aux côtés des collectivités.

Une ville comme Strasbourg prouve que l'on peut responsabiliser les cyclistes en verbalisant les infractions et en diminuant le coût de l'amende par exemple : l'inobservation d'un feu rouge c'est 45 euros au lieu de 90 euros pour un automobiliste.

On a pu constater que les contrevenants ont bien accepté ces mesures qui se veulent dissuasives et pédagogiques, et les institutionnels se sont rangés du côté de la raison.

Ce dernier point est important, car dans les grandes villes et agglomérations des métropoles, des services de mise à disposition de vélos en libre service se sont multipliés. Cette

bonne initiative reste onéreuse d'un point de vue économique, le coût variable demeure globalement très élevé pour les collectivités, en cause l'entretien et les dégradations du matériel souvent par les usagers.

Ce manque de civisme entraîne aussi des comportements à risque qui entraînent des accidents, la cohabitation avec les véhicules tourne trop souvent à des affrontements avec les véhicules motorisés, et même les piétons. Paris est une des villes les plus touchées par les incivilités et les accidents, il suffit de circuler pour se rendre compte que les dangers sont permanents par trop de laxisme en la matière.

Une conséquence non négligeable, c'est la baisse des effectifs des clubs cyclistes, enfin ceux qui subsistent encore, c'est un mauvais coup porté à l'esprit des pratiquants qui régnait dans les clubs, le respect d'autrui, car c'est l'individualisme qui engendre les conflits.

On observe aussi que les clubs de VTT et de BMX eux se sont développés, ce qui selon les régions stabilise les effectifs mais souvent au profit de la compétition. Cette évolution à

des conséquences sur la préservation de la nature, les publics qui utilisent les VTT ne se préoccupent guère des effets destructeurs de leurs passages répétés en dehors des sentiers balisés.



« On constate que les infractions au code de la route sont trop souvent tolérées par les services de police qui hésitent à verbaliser ... »

L'industrie du cyclisme se porte bien, on ne peut que s'en réjouir mais ce ne peut être le seul argument qui conduirait à ignorer les conséquences sur la sécurité. Des efforts vont être faits, nous le savons par la création de plus de pistes cyclables, pour le reste il faudra des campagnes qui amènent les individus à se comporter autrement que comme des consommateurs qui pensent avoir tous les droits.

UCI : le vélo électrique existe

Le vélo de course à assistance électrique et à moteur totalement dissimulé existe, c'est du moins ce que le Président de l'UCI, Brian COOKSON, affirmait au départ du Tour de France au Pays-Bas.

Et des contrôles sont effectués dont certains pour le même coureur (?). Ces contrôles

comportent une part occulte non négligeable : aucun journaliste ne peut y assister et l'UCI refuse de dévoiler la méthode et les instruments utilisés, officiellement pour ne pas informer les équipes. Quant au président du jury des commissaires du Tour de France, il clame qu'il n'est ni concerné, ni avisé.

Certaines équipes se seraient plaintes du démontage de plusieurs de leurs vélos contraignant leurs mécaniciens au remontage... de nuit.

Ce que l'UCI nomme « dopage technologique » est-il, d'après Le Monde, un fantasme de journaliste, une menace réelle ou une vision de l'UCI ?



Réforme territoriale

Sous le haut patronage de Christian FAVIER
Sénateur du Val-de-Marne
Président du Conseil Départemental du Val-de-Marne

Christian LOPES, Président, et les membres
du Comité Départemental Olympique et Sportif du Val-de-Marne
vous invitent au Colloque

**« S'INFORMER, COMPRENDRE ET SE PREPARER »
portant sur la Réforme Territoriale**

Le 24 septembre à 19h30 à la Maison des Syndicats à Créteil

(11 rue des Archives - 94000 Créteil)

Présentation technique par François Loscheider
du Conseil de Développement du Val-de-Marne.
Réponses à toutes vos questions par les Conseillers départementaux
des différents groupes politiques qui pourront se rendre disponibles à cette date.

(Découpez selon les pointillés)

BULLETIN D'INSCRIPTION

A nous renvoyer au CDOS 94 par email à cdos94@cdos94.org, ou par courrier au 38/40, rue Saint Simon-94000 CRETEIL, avant le 21 septembre au plus tard. Bulletin également disponible en téléchargement sur notre site internet www.cdos94.org

Nom : Prénom :

Téléphone : E-mail :

Nom de votre association (pour les bénévoles) :

Fonction (élu associatif, directeur des sports, élu municipal...):

Ville :

Le, à

Signature:

Le rugby imite le foot

Alors que des clubs de foot n'avaient pas été autorisés à jouer dans la division à laquelle ils avaient sportivement accédés, LUZENAC, par exemple, Lille Métropole Rugby s'est vu refusé l'accession à la Pro D 2, décision confirmée par le CNOSF et le tribunal administratif de Versailles qui n'a pas voulu interférer dans les déci-

sions sportives... Les supporters, les joueurs et les dirigeants lillois sont profondément déçus tandis que la presse régionale résume cela à la victoire du sud ! Qu'en pense notre Ministre des Sports ?

Il y a urgence à ce que les Ligues professionnelles et les Fédérations définissent claire-

ment les règles d'accession et de descente entre divisions. Si les critères sportifs sont remplacés par des critères commerciaux et les droits télévisuels il est objectivement nécessaire de l'annoncer avant le début du championnat.



Football : le duel fédération /ligue professionnelle

Dans le prolongement du sujet précédent, les acteurs des instances du football offrent le bien triste visage d'une querelle de personnes qui impacte négativement l'image du sport en général.

Seul l'argent compte et on évoque le richissime modèle anglais.

Deux questions retiennent notre attention. La valeur d'une victoire est-elle sportive ou financière ? Le football fran-

çais, au plus haut niveau a-t-il un projet cohérent de développement (un projet incluant toutes les familles du foot) ?

Qu'en pense notre Ministre des Sports ?

« Seul l'argent compte et on évoque le richissime modèle anglais »

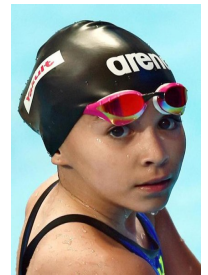
Championnat du monde de natation

Aux derniers championnats mondiaux de natation à KAZAN (Russie), la plus jeune des nageuses était âgée de 10 ans (engagée par BAHREIN). Si l'essentiel est de participer, son objectif était de ne pas termi-

ner dernière, ce qui a été le cas dans les deux épreuves où elle a été présentée : 50 mètres papillon et 50 mètres nage libre.

Il semble qu'il n'existe pas de texte précis (pas de notion d'â-

ge, temps de référence imprécis, notion confuse d'*universalité* sujette à de multiples interprétations, etc...). Le comité technique de la FINA a promis de revoir une situation complexe.



Alzain TAREQ

Sébastien COE, président de l'IAAF

En marge du scandale relatif au dopage et du championnat du monde, le président du comité d'organisation des Jeux Olympiques de Londres, Sébastien COE, a été élu Président de la Fédération Internationale d'Athlétisme et a reçu

de chaleureuses félicitations de Sergueï BUBKA, son concurrent malheureux (115 voix contre 92). Il succède au sénégalais Lamine DIACK qui ne se représentait pas et qui laisse une fédération accablée par les révélations sur la complaisance

à l'égard du dopage.

Très heureux de son élection, il annonce une tolérance zéro en matière de dopage.

Nous souhaitons à Sébastien COE une pleine et entière réussite.



Sébastien COE

Brèves

- L'exonération des taxes pour l'organisation de l'Euro 2016 de foot est définitivement confirmée.

- Le Qatar plaide coupable pour les conditions de travail des employés sur les chantiers des stades pour la Coupe du Monde 2022.

- L'UEFA a fait appel du juge-

ment de première instance de Bruxelles au sujet de la seconde phase du fair-play financier.

- Les premiers Jeux Européens se sont déroulés à BAKOU du 12 au 28 juin avec une certaine discrétion médiatique.

- Le groupe Discovery/Eurosport s'adjuge les droits

télévisés des prochains Jeux Olympiques jusqu'en 2024, ce qui pourrait réduire la couverture télévisuelle en France.

- Le plan d'eau prévu pour les Jeux Olympiques de Rio est fortement pollué et cela pourrait avoir une incidence sur la santé des athlètes.

BREVES...

FIFA : corruption, règlements de comptes et déclarations stupéfiantes



Après que chacun ait admis que les « choses devaient changer », les déclarations souvent percutantes, parfois sans fondement, confirment une fébrilité qui pourrait devenir préjudiciable à l'avenir de la discipline.

Côté justice, ce sont les USA

qui se montrent les plus actifs (même si les faits ne se sont pas déroulés sur leur territoire (juridiction)) rendant les condamnations difficilement applicables à des ressortissants étrangers...

S'agit-il de proposer ses bons offices pour reprendre la Coupe du Monde 2022 attribuée au Qatar et au détriment des

USA ?

En Suisse, les investigations se poursuivent et des indiscretions font état, au pays du secret bancaire, de 81 transactions suspectes relatives aux attributions des coupes du monde 2018 à la Russie et 2022 au Qatar.

Candidatures aux Jeux Olympiques 2024



Si Boston se retire et que Budapest comme Toronto s'interrogent, Los Angeles, qui avait sollicité de nombreux sponsors locaux du CIO, vient de se déclarer candidate. Le maire de la ville avait dispensé un discours rassurant auprès de ses administrés qui a donc porté ses fruits.

La presse avait considéré qu'une candidature de Los Angeles compliquerait la tâche de Paris et bien c'est fait !

On espère que l'on pourra compter sur un arbitrage des instances internationales qui abandonnent certaines pratiques et qui sont moins sensi-

bles aux arguments sonnants et trébuchants.

On notera aussi que l'Europe ne présentera pas un front uni avec au minimum trois autres villes, Hambourg, Rome et Budapest.

Les votes des pays Européens seront très courtisés.

Candidature de Paris aux JO 2024



Il est demandé à l'ensemble des Françaises et Français d'apporter un soutien en commençant par adhérer à l'opération SMS.

La démarche est simple, envoyer un SMS avec le message : 2024, au numéro 7 2024, chaque SMS sera taxé 0,65 euros, afin de renforcer la valeur de son envoi. Chaque envoi sera accompagné d'un message de retour.

Le CNOSF espère ainsi cons-

truire la base des supporters de la candidature de Paris. Parallèlement il est prévu que soient proposés à la vente en grande distribution (tarif 2 euros l'unité) des bracelets aux couleurs : bleu, blanc, rouge avec le slogan « JeRêvedesJeux ». Il sera proposé à un maximum de sportifs de porter ce bracelet durant les compétitions auxquelles ils vont participer à partir de la conférence de presse de présentation prévue le jeudi 3 septembre.

Enfin, le WE des 26 et 27 septembre, un événement parisien sera mis en place dont nous ne connaissons pas encore le détail ; il sera demandé à l'ensemble des acteurs du mouvement sportif de manifester leur soutien sous diverses formes à l'occasion des compétitions et manifestations sportives déjà programmées, une occasion d'alimenter les réseaux sociaux.

J.O 2024, dernières news



Anne HIDALGO

Le triathlon dans Paris intramuros avec l'épreuve de natation dans la Seine répondrait au désir de Madame Hidalgo, maire de Paris. Ce serait une bonne nouvelle pour les parisiens et les élus EELV qui à cette annonce se sont réjouis de cette proposition de Madame Hidalgo, faudrait-il encore

que les conditions sanitaires requises soient réunies pour que l'arrêté préfectoral de 1923, qui interdit la baignade dans la Seine, soit levé...

Il se pourrait bien que beaucoup d'eau passe sous les ponts avant que cette interdiction soit remise en cause.

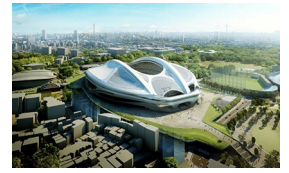
Souvenons-nous que Jacques Chirac, alors maire de Paris, avait promis en 1988 que la baignade dans le fleuve serait possible en 1995, la Seine continue à couler et les péniches à circuler sans avoir à se préoccuper de baigneurs...

J.O 2020 : le stade olympique de Tokyo remis en cause

De dérapages en dérapages financiers, le Premier Ministre japonais suspend un projet qui atteindrait 2 milliards d'euros alors qu'il était prévu pour moins de 1 milliard.... ce qui en ferait l'enceinte sportive la plus

coûteuse du monde. D'ailleurs, les retards accumulés ne permettraient plus d'accueillir des matchs de la Coupe du Monde de Rugby 2019.

L'on se dirige vers un projet moins original et plus consensuel. Quant à la fédération internationale de Rugby, elle s'inquiète mais attend de fermes et réalistes propositions.



Pékin organisera les Jeux d'hiver 2022

A l'échelle européenne c'est comme si Bruxelles organisait les Jeux Olympiques d'Hiver en Forêt Noire et dans les Alpes Autrichiennes.

Pékin ou Almaty, le choix était restreint et peu... adapté au cahier des charges initial.

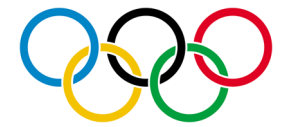
Il est évident que l'image de SOTCHI a fortement influé (coût pharaonique et désastre

écologique) les prétendants qui se sont successivement désistés : Munich, Oslo, Stockholm, Cracovie, Lviv, Saint-Moritz, et d'autres dont les intentions n'étaient pas véritablement soutenues par leur comité national olympique.

En préférant par 44 voix contre 40 l'expérimentée capitale chinoise aux Kazakhs d'Alma-

ty, les membres du CIO permettent à Pékin de devenir la première ville à accueillir Jeux d'été et d'hiver et à conforter une séquence asiatique : Pyeongchang (2018), Tokyo (2020) et Pékin (2022).

Le CIO se doit de revoir ses critères financiers, géographiques et éthiques afin de recentrer ses choix sur des villes de montagne.



Dopage

Chaque mois, cette actualité est très chargée et, cette période de vacances 2015, a été particulièrement riche en informations !

« Conformément au Code Mondial Antidopage » l'UCI vient de mettre en place un programme de ré-analyse des échantillons « conservés » des 10 dernières années... et le premier résultat positif est arrivé, il concerne un contrôle hors compétition du 27/03/2012.

Tout est prêt pour des contrôles nocturnes, ce qui peut paraître de l'acharnement, mais qui est nécessaire pour débusquer certaines pratiques novatrices.

Consultés durant le dernier Tour de France, le Docteur Jean-Pierre de Mondenard, Val de Marnais marginalisé par de nombreuses institutions sportives, revient sur 50 ans de

lutte antidopage et un immense gâchis avec les mêmes termes et les mêmes arguments qui se renforcent au fil du temps dont le fameux « beaucoup d'argent pour faire semblant ».

Les médias allemands et anglais (fortement motivés par la fibre patriotique) viennent de révéler que la Fédération Internationale d'Athlétisme n'a pas dévoilé un nombre élevé de résultats positifs ou anormaux.

Ainsi, un médaillé olympique sur 6, en athlétisme, depuis 2000, se serait dopé sans que la positivité ne soit révélée. L'athlétisme serait aujourd'hui dans la position du cyclisme il y a 20 ans et un médaillé sur 3, toujours en athlétisme et aux Jeux de Londres, en 2012, aurait eu des valeurs sanguines anormales. Dans certaines épreuves, les 3 premiers, le podium, auraient des valeurs sanguines anormales... L'AMA

conteste ces révélations sans les contredire... La Russie et le Kenya sont pointés du doigt mais ce ne sont pas les seules nations incriminées. L'AMA par la voix de ses deux présidents, l'actuel et le précédent, regrette le discrédit jeté sur l'ensemble des athlètes, une position qu'ils n'ont jamais affichée lorsqu'il s'agissait de cyclistes... Lamine DIACK, président sortant de l'IAAF, est publiquement mis en cause.

Bien évidemment, des commissions ad hoc sont promises.

«Ainsi, un médaillé olympique sur 6, en athlétisme, depuis 2000, se serait dopé sans que la positivité ne soit révélée. L'athlétisme serait aujourd'hui dans la position du cyclisme il y a 20 ans.»

Les Echos 94

Championnat d'Europe de ski nautique, mise au point

Ils se sont déroulés sur le bassin d'eau du Parc de Choisy le WE du 22 et 23 Août.

La fédération a bénéficié d'une aide du Conseil Départemental du Val-de-Marne et celle de la DDCS prise sur l'enveloppe départementale du CNDS.

Nous regrettons que le CDOS n'ai pas été invité comme il se doit aux cérémonies protocolaires, sans compter le déplacement du Secrétaire d'Etat au Sport à la préfecture qui avait organisé pour l'occasion une réception.

Ce n'est pas la première fois que ces genres de maladroites se produisent et c'est assez spécifique au Val-de-Marne quand on compare avec nos voisins, sans compter la province ou les CDOS ne sont jamais ignorés...

Pour conclure l'absence du CDOS n'était pas le fruit de notre volonté.

CNDS 2014

Nous informons nos lectrices et lecteurs que le communiqué de presse du CROSIF, publié dans notre précédent SCOOP, ne s'est pas traduit par une publication dans un quelconque média, sauf erreur de notre part.

Nous nous excusons donc auprès de dirigeantes et dirigeants et nous considérons qu'il s'agissait seulement d'une information auprès du mouvement sportif qui ne pouvait avoir aucune conséquence tangible.

Par contre le vœu présenté par Daniel Guérin au Conseil Départemental a bien été porté à l'attention des pouvoirs publics et nous ne pouvons que le remercier pour son soutien affiché clairement.

CDOS, création d'un nouvel emploi

Fidèle à nos principes, un employé sera embauché le 14 septembre qui sera dédié à l'aide apportée en matière de gestion du personnel aux associations, ainsi que pour la présentation des comptes et en direction particulièrement des trésoriers et trésoriers.

Cette décision fait suite à l'enquête qui a été menée auprès des associations dont les réponses nous ont permis d'identifier les besoins actuels.

Nous pensons qu'un CDOS doit apporter des réponses concrètes aux problèmes administratifs identifiés, cette personne s'inscrira dans une complémentarité à l'action du CRIB dont Romain Legrand est responsable.

Nous sommes persuadés que la professionnalisation du sport passe par des aides et des mutualisations, de moyens, et que les CDOS, comme les CROS doivent apporter aux acteurs du mouvement sportif.

Nécrologie

Pascal Beauchet, vice-président de l'Athlétique Club de Choisy le Roi, est décédé le 5 août à l'âge de 63 ans) à la suite d'un accident de quad dans la Creuse, département dont il était originaire.

Pascal était très apprécié dans la famille de l'Athlétisme du Val-de-Marne de part son implication régulière dans de nombreuses manifestations, la dernière fût sur le France EKIDEN au Parc de Choisy-le-Roi.

« Pascal, pour ta gentillesse, ta bonne humeur, ton implication, ton savoir-faire, pour tous ces moments partagés, nous ne t'oublierons pas. » Dominique Bontoux vice-président de la CDCHS 94.

Le CDOS présente ses sincères condoléances à sa famille et à tous ses amis.

Festival de l'Oh

A la suite de diverses rencontres avec Alain Challant membre du Codir du Cdos et Secrétaire Général des Audax, nous avons pensé que nous pourrions avoir une initiative commune pour participer à

ce festival, des rencontres ont déjà eu lieu avec le service du Conseil Départemental.

Le projet sera soumis à l'approbation du Codir, sachant que les bénévoles des Audax seront la cheville ouvrière de l'action sur les bords de la Seine.

Bien entendu, notre participation au Jeux du Val-de-Marne sera assez prégnante à l'occasion du 50^{ème} anniversaire de l'événement qui devrait avoir un fil conducteur sur le soutien à la candidature de Paris au JO de 2024.

Prix départemental du Fair Play

Dans le Val-de-Marne la commission d'attribution est composée du CDOS et du CD94 des Médaillés de la Jeunesse et des Sports, et de la Vie Associative. Trois récipiendaires seront récompensés dans trois catégories :

- Carrière de sportif, carrière de dirigeant et carrière d'éducateur.

Il appartient à chaque comité départemental de présenter des candidatures, les prix seront remis à l'occasion de la Nuit du Sport Val-de-Marnaise qui se déroulera vers la fin janvier 2016. Tous les comités sont d'ores et déjà invités à réfléchir aux propositions qu'ils pourront envoyer, des formulaires sont à leur disposition sur : www.cdos94.org ou www.cdmjsva94.fr.

CDOS 94

38/40 rue Saint Simon
94000 Créteil
Tél : 01.48.99.10.07
Fax: 01.48.99.30.21
Courriel: cdos94@cdos94.org

Retrouvez tous les articles sur www.cdos94.org

Mensuel gratuit—N°ISSN 17614899—Tirage 200 exemplaires

Directeur de la publication : Christian LOPES

Rédacteurs : Alain CHALLANT, Christian LOPES,

Traitement et documentation : Jacques CELERIER, Nathalie CHAVIGNON et Christian PLAT.

Sources : Le Parisien, La Lettre de l'Economie et du Sport...